



**Arrêté DL/BPEUP n° 2020/141 du 19 NOV. 2020**

**portant désignation de dix-huit membres à la commission de suivi de site relative à la centrale énergie déchets exploitée par la communauté urbaine Limoges Métropole sur la commune de Limoges**

**Le Préfet de la Haute-Vienne**

**Chevalier de l'Ordre du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L 125-1, L 125-2-1 et R 125-8-1 à R 125-8-4 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration ;

**VU** la loi du 16 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

**VU** la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-327 délivré le 28 février 2008 à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole l'autorisant à exploiter une centrale énergie déchets à Limoges modifié et complété par l'arrêté DCE/BPE n° 2014-042 du 28 mai 2014 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2012 modifié, portant création de la commission de suivi de site relative à la centrale énergie déchets exploitée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole sur la commune de Limoges en application de l'article L.125-2-1 du code de l'environnement, renouvelée le 8 février 2018 ;

**VU** les désignations des maires des communes membres de la CSS suite au renouvellement général des conseils municipaux intervenu les 15 mars et 28 juin 2020 ;

**VU** la désignation de la communauté urbaine Limoges Métropole suite au renouvellement général des conseillers communautaires intervenu les 15 mars et 28 juin 2020 ;

**VU** le courriel du 14 février 2020 de la société STVL ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article premier** : Les modifications suivantes sont apportées à l'article 2-1 de l'article 2 de l'arrêté du 12 novembre 2012 modifié, portant création de la commission de suivi de site relative à la centrale énergie déchets exploitée par la communauté urbaine Limoges Métropole sur la commune de Limoges :

Sont nommés membres titulaires et suppléants de la commission de suivi de site susvisée :

**2.1.2** – en qualité de représentants du collège « **élus des collectivités territoriales** » et sur désignation des communes de :

<b>LIMOGES</b>			
Titulaire	Mme Muriel LASKAR	en remplacement de	M. Christian HANUS
Suppléant	Mme Shérazade ZAITER	en remplacement de	M. Bernard VAREILLE
<b>LE PALAIS SUR VIENNE</b>			
Titulaire	Mme Valérie GILLET	en remplacement de	Mme Paule PEYRAT
Suppléant	Mme Gaëlle BEAUNE	en remplacement de	M. Jean-Claude MEISSNER
<b>PANAZOL</b>			
Titulaire	M. Alain BOURION	en remplacement de	Mme Martine DAMAYE
Suppléant	Mme Pascale ETIENNE	en remplacement de	M. Eric BARGET
<b>RILHAC RANCON</b>			
Titulaire	M. François POIRSON	en remplacement de	M. Didier TESCHER
Suppléant	M. Michel BAUDU	en remplacement de	Mme Véronique BAILLON

**2.1.3** – en qualité de représentants du collège « **exploitants** » et sur désignation de Limoges Métropole :

Titulaires	Mme Sarah GENTIL M. Marc BIENVENU M. Vincent BROUSSE M. Rémy VIROULAUD	en remplacement de	M. Jean-Noël JOUBERT Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT Mme Sandrine PICAT M. Vincent LEONIE
------------	---	--------------------------	--

Suppléants	M. Ludovic GERAUDIE	maintenu dans ses fonctions	
	M. Bernard THALAMY M. Michel CUBERTAFOND M. Thierry MIGUEL	en remplacement de	M. Claude BRUNAUD Mme Annie SCHWAEDERLE M. Rémy VIROULAUD

**2.1.5** – en qualité de représentants du collège « salariés » et sur désignation de la société STVL

Titulaire	M. Thomas DECUIGNIERE	Maintenu dans ses fonctions	
Titulaire	M. Pierre Daniel MARTIN	En remplacement de	M. Vincent BATAILLE
Suppléants	Pas de désignation		

**Article 2** : Le reste sans changement.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de Haute Vienne et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies de Limoges, Le Palais sur Vienne, Panazol, Rilhac Rancon et publié sur le site Internet des services de l'État dans la Haute-Vienne.

Limoges, le **19 NOV. 2020**

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général



Jérôme DECOURS

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIVE  
A LA CENTRALE ENERGIE DECHETS EXPLOITEE PAR LA  
COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE SUR LA COMMUNE DE LIMOGES

Mise à jour conforme à l'arrêté DL/BPEUP n° 2020/ 141 du 19 NOV. 2020

2.1.1 - collège « administration »
- le préfet de la Haute-Vienne ou son représentant
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Vienne ou son représentant
- le directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine ou son représentant

2.1.2 – collège « collectivités territoriales »		
	Membre titulaire	Membre suppléant
Commune de Limoges	Mme Muriel LASKAR	Mme Shérazade ZAITER
Commune du Palais sur Vienne	Mme Valérie GILLET	Mme Gaëlle BEAUNE
Commune de Panazol	M. Alain BOURION	Mme Pascale ETIENNE
Commune de Rilhac Rancon	M. François POIRSON	M. Michel BAUDU
Conseil départemental	M. Fabrice ESCURE	Mme Gulsen YILDIRIM

2.1.3 – collège « exploitants »	
Communauté urbaine Limoges Métropole	<b>Membres titulaires</b>
	Mme Sarah GENTIL
	M. Marc BIENVENU
	M. Vincent BROUSSE
	M. Rémy VIROULAUD
	<b>Membres suppléants</b>
	M. Ludovic GERAUDIE
	M. Bernard THALAMY
	M. Michel CUBERTAFOND
	M. Thierry MIGUEL

**2.1.4 – collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »**

	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Association Limousin Nature Environnement	M. Yvan TRICART	Mme Sylvie CHATELUS, ou M. Michel GALLIOT, ou M. Jean-Michel MENARD, ou M. Marcel BAYLE
Association Barrage Nature Environnement	M. Gwénael LOISEL	Mme Carole SALESSE, ou Mme Michèle TRICART, ou M. Christian SALESSE
Fondation DELTA PLUS	Mme Isabelle DAULHAC	Mme Camille FIEVET
Conseil de quartier de Limoges nord Beaubreuil	M. François DURGUEIL	M. Eric SCHALTEGGER

**2.1.5 – collège « salariés »**

	<b>Membres titulaires</b>
STVL	M. Thomas DECUIGNIERE
	M. Pierre Daniel MARTIN
	Pas de suppléant

**2-1-6 Personnalité qualifiée**

M. Rémi FEUILLADE, directeur délégué d'ATMO Nouvelle Aquitaine